



## NOTE D'INFORMATIONS

Le présent moteur de recherche est un outil mis à la disposition du grand public (destinataire) pour rechercher un masseur-kinésithérapeute. Vous pourrez y trouver ses nom, prénom, adresse et numéro RPPS.

Apparaître sur cet annuaire c'est vous assurer que le professionnel auquel vous souhaitez faire appel est inscrit au tableau de l'Ordre et respecte les conditions légales d'exercice de la profession en France.

Toute personne qui exercerait la profession de masseur-kinésithérapeute sans être inscrite au tableau de l'Ordre, et peut être sans disposer des qualifications requises, se trouverait en situation d'exercice illégal de la profession.

Cet annuaire est constitué à partir du tableau de l'ordre. Toutefois, tous les professionnels n'y figurent pas alors même qu'ils pourraient être inscrits au tableau de l'ordre. Leur absence se justifiera le plus souvent par l'un des motifs suivants :

- Parce qu'ils sont en cours de transfert d'un département vers un autre (ils figureront sur cet annuaire dès que leur inscription au tableau de l'ordre de leur nouveau département d'exercice sera effective) ;
- Parce qu'ils ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire de radiation ;
- Parce qu'ils sont retraités ou n'exercent plus la profession ;
- Parce qu'ils sont intérimaires ou remplaçants (ils sont inscrits au tableau de l'ordre par référence à leur adresse personnelle, seul le code postal de leur résidence personnelle sera ici mentionné) ;
- Parce qu'ils ont souhaité ne pas figurer sur cet annuaire (règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016).

En tout état de cause, vous pourrez contacter le conseil départemental de l'ordre afin de vous assurer de l'inscription au tableau d'un masseur-kinésithérapeute. Cette information pourra notamment concerner les praticiens ci-dessus visés.

N'ont pas vocation à figurer sur cet annuaire les masseurs-kinésithérapeutes relevant du service de santé des armées ou exerçant dans le cadre de la libre prestation de services qui sont exemptés de l'obligation d'inscription au tableau de l'ordre.

Les informations présentes sur cet annuaire sont issues des informations collectées auprès de la personne concernée lors de sa demande d'inscription au tableau de l'ordre. Elles sont collectées à des fins légitimes rappelées supra. Elles sont conservées pendant la durée de son exercice.



Vous pouvez à tout moment demander d'accéder à vos données à caractère personnel, leur rectification, leur effacement ou encore leur limitation.

Vous pouvez également vous opposer à ce traitement. Dans ce cas, nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable du traitement, à l'adresse suivante, par courriel :

[cno@ordremk.fr](mailto:cno@ordremk.fr) ou par courrier :

Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes  
Secrétariat général  
120-122 rue Réaumur  
75002 PARIS.

Il vous est également loisible d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (mentions issues de l'application du règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016).